



Rapport annuel 2009-2010



*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

Rapport annuel 2009-2010

Lettres de présentation	4
Message de la présidente	5
Rapport des activités	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	10
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	11
Délivrance des permis	12
Garantie contre la responsabilité professionnelle	12
Comité d'inspection professionnelle/ rapport de la coordonnatrice	13
Bureau du syndic	16
Conseil de discipline	18
Comité de révision	19
Comité de la formation des inhalothérapeutes	19
Communications/rapport de la coordonnatrice	20
Développement professionnel/ rapport de la coordonnatrice	23
Renseignements généraux	25
Personnel du siège social et collaborateurs	26
Rapport des vérificateurs	27



Lettres de présentation

Juillet 2010

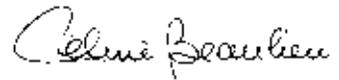
Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2010

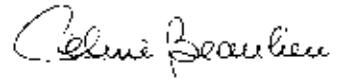
Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice
et responsable de l'Application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'Application des lois professionnelles.

Kathleen Weil

Message de la présidente

Chaque année, la rédaction du rapport annuel me permet de constater les efforts déployés par la permanence dans l'avancement des divers dossiers de l'organisation, de même que toutes les idées novatrices mises de l'avant, faisant de l'OPIQ une organisation dynamique. Merci à toute cette belle équipe; non seulement la permanence, mais aussi l'équipe élargie: les administrateurs élus et nommés par l'Office des professions, ainsi que tous les inhalothérapeutes qui participent à différents comités. Voici donc un résumé des dossiers de l'année 2009-2010.



1. La formation

1.1 La réforme de la formation initiale

En cours d'année, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ont mandaté une firme privée pour créer un sondage sur l'analyse quantitative des compétences nécessaires à l'entrée dans la pratique, compétences retenues lors de l'analyse de la profession qui s'est déroulée en janvier 2009. Ce dernier sondage a été acheminé aux inhalothérapeutes avec le statut de membre actif, en mai 2010. Nous souhaitons ardemment être arrivé à la dernière étape de ce long processus et que, des orientations ministérielles relatives à une actualisation du programme de formation en inhalothérapie soient finalement émises.

1.2 La formation continue et le *Campus OPIQ*

L'OPIQ s'est vu décerner un *Méritas* lors du concours 2009 des OCTAS dans la catégorie *Apprentissage en ligne Gestion des connaissances (de 1 à 200 employés)*. Ce concours est l'un des plus importants dans le secteur des technologies de l'information. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 23 mai 2009, en présence de nos partenaires Platine, les compagnies Covidien et Masimo, que nous remercions chaleureusement pour leur support et leur confiance. Une mention

toute spéciale à mesdames Marise Tétreault, Line Prévost et Josée Prud'Homme, pour leur implication dans la mise sur pied du Campus OPIQ.

1.3 Les maisons d'enseignement

Depuis l'automne 2009, le Cégep de l'Outaouais offre maintenant le programme d'inhalothérapie, portant ainsi le nombre de maisons d'enseignement offrant le cours au Québec à sept (7).

2. Intégration d'autres professionnels de la santé

2.1 Les perfusionnistes cliniques

Ce dossier a connu un revirement en cours d'année. En effet, malgré sa participation aux travaux et son accord signifié aux libellés des activités réservées aux inhalothérapeutes, l'Association des perfusionnistes a fait volte-face après la publication du décret d'intégration. À la lumière de cet événement, le conseil d'administration de l'OPIQ a résolu, lors de sa rencontre du 26 novembre 2009, de mettre un terme au processus d'intégration des perfusionnistes cliniques au sein de l'organisation.

2.2 Les technologues en électrophysiologie médicale (EPM)

Les travaux entourant l'intégration des EPM se poursuivent au sein de l'Office. L'Ordre des techno-

logues en imagerie médicale et radio-oncologie a été désigné pour accueillir ces professionnels. Nous serons consultés au cours des prochains mois, au regard du secteur des soins du sommeil et du projet de décret d'intégration.

3. La mobilité professionnelle

3.1 Québec-France

Dans le but de faciliter une mobilité de la main-d'œuvre entre nos deux pays, d'importants efforts ont été déployés au cours du dernier exercice, pour répondre à la commande gouvernementale de négocier un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec nos homologues français. Malheureusement, nous n'avons franchi que la première étape: identifier nos homologues afin d'analyser notre pratique professionnelle. La profession d'inhalothérapeute ne trouvant pas d'équivalent en France, nous avons, dans un premier temps, cibler les infirmières-anesthésistes puisque nous recevons déjà des demandes de permis de la part de ces professionnelles. Après de nombreuses tentatives, les représentants de l'Ordre des infirmières françaises nous ont informés qu'ils n'étaient pas favorables à un ARM puisque leur formation initiale est de niveau baccalauréat et qu'il était inconcevable pour eux de penser à négocier un ARM avec des professionnels dont la formation est de niveau collégial.

Conséquemment, à moins d'un changement de position de l'Ordre français, il n'y aura pas de mobilité entre le Québec et la France en ce qui a trait à l'inhalothérapie. Cependant, si une infirmière française manifeste un intérêt à exercer en assistance anesthésique, nous utiliserons le mécanisme prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'OPIQ*.

3.2 L'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR)

3.2.1 Élection et représentation

Font partie de l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR): l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Société canadienne des thérapeutes respiratoires, représentant les autres provinces et territoires non réglementés.

À l'automne dernier, lors d'une élection au sein de l'ANORTR, madame Josée Prud'Homme a été élue au poste de vice-présidente. Je la félicite et la remercie particulièrement pour les nombreuses heures de travail investies dans l'avancement des dossiers de cette organisation.

3.2.2 Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique

À la suite d'un sondage national sur la mise à jour du Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique en juillet 2009, un taux de réponse d'environ 20 % a été enregistré. Au Québec, toutefois, le taux de participation des inhalothérapeutes a été négligeable. Avec comme conséquence prévisible, un risque d'impact au niveau du secteur de l'assistance anesthésique, lequel, on le sait, est peu développé dans les autres provinces canadiennes. Comme suite logique à ce sondage, chaque compétence a été analysée en fonction des impacts sur les clientèles de tous âges. Le profil national sera modifié en tenant compte des résultats. Ce nouveau profil doit entrer en vigueur à l'automne 2011.

3.2.3 Trois comités d'envergure

À la suite d'une contribution financière du gouvernement canadien, l'Alliance a entrepris trois nouveaux projets:

- l'implantation des recommandations émanant de la phase I qui avait pour objectifs d'identifier les défis liés à l'intégration des professionnels formés à l'étranger; l'étude de la possibilité d'établir un processus national pour l'évaluation des dossiers d'équivalence; le développement de lignes directrices nationales pour un programme de formation d'appoint;
- l'élaboration d'une entente de mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces réglementées et les provinces non réglementées;
- l'évaluation et la comparaison des processus d'examen canadiens et américains en vue de considérer une éventuelle entente de mobilité entre le Canada et les États-Unis.

4. L'OPIQ

4.1 Les administrateurs

À la suite des modifications apportées au *Code des professions* et étant donné le nombre de membres à l'OPIQ, nous aurons dorénavant quatre administrateurs nommés par l'Office des professions: madame Araceli Fraga et messieurs Laurier Boucher, Michel Perreault et Raymond Proulx (aussi membre du CE). Nous offrons nos sincères remerciements à madame Pauline Breton Truchon pour son implication et sa disponibilité lors de son mandat à l'Ordre.

Lors des élections tenues en mai 2009, de nouveaux administrateurs sont entrés en fonction; mesdames Brigitte Fillion, Annie Quenneville et messieurs Réjean Duchesne et Jean-Claude Lauzon. Madame Francine LeHouillier a été réélue. Félicitations à tous et nos remerciements les plus sincères aux administrateurs sortant: mesdames Nathalie Bérard, Hélène Boucher et monsieur Pascal Rioux.

5. Le système professionnel

5.1 L'Office des professions

5.1.1 Projets de règlements

Deux projets de règlements sont déposés à l'Office des professions: celui concernant l'exercice en société (permettre aux inhalothérapeutes de

s'incorporer ou de s'inscrire à titre de travailleur autonome) et l'autre se rapportant au *Code de déontologie*. Nous sommes toujours en attente de la publication dans la Gazette officielle du Québec.

De plus, le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeute hors du Québec qui donnent accès au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, a été adopté afin de délivrer un permis aux inhalothérapeutes des autres provinces canadiennes réglementées sans autres condition ou modalité que celle de détenir un permis d'exercice de leur ordre provincial. Ce règlement a été adopté afin de se conformer aux exigences de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

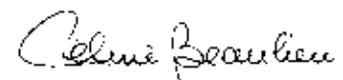
5.2 Le Collège des médecins: l'ECMO et l'autotransfusion

En cours d'année, nous avons déposé une demande d'autorisation d'activité au Collège des médecins du Québec, en ce qui a trait à l'autotransfusion et à l'ECMO (assistance pulmonaire ou circulatoire par membrane extracorporelle). Il semble que le Collège soit ouvert à cette requête et un projet de règlement devrait être publié prochainement dans la Gazette officielle du Québec.

5.3 Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Le MSSS nous a invités à participer à deux comités. Le premier vise la révision du cadre de référence national sur la ventilation à domicile et le second est en lien avec la révision du cadre de référence en oxygénothérapie.

En terminant, je vous invite à poursuivre votre lecture pour un compte-rendu complet des activités de l'exercice 2009-2010.



Céline Beaulieu, inh., B.A.
Présidente

Rapport des activités

C'est avec fierté que je vous convie à la lecture de ce bilan annuel des différentes activités réalisées par tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de notre mission, et ce, dans le respect des valeurs organisationnelles. Vous serez à même de constater que nous avons réussi à maintenir une bonne santé financière malgré une augmentation des activités relatives au contrôle de la profession.

Le bilan plus que positif du plan d'action 2009-2010 est attribuable à la rigueur, au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble du personnel, des administrateurs et de nos nombreux collaborateurs. Je les remercie chaleureusement et sincèrement pour leurs contributions ainsi que pour les constants efforts d'amélioration qui guident nos actions.

Je termine en remerciant notre présidente, madame Céline Beaulieu, pour le courage et la détermination dont elle sait faire preuve ainsi que pour sa confiance. Je lui témoigne toute mon admiration pour son engagement qui jamais, en 10 ans de présidence, n'a fait défaut.



Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.
Directrice générale et Secrétaire



Conseil d'administration

8



Dans l'ordre habituel débutant par la première rangée, Michelle Tremblay, Michèle Vincent Félix, Céline Beaulieu, Josée Prud'Homme, 2^e rangée: Araceli Fraga, Mylène Gauthier, Francine LeHouillier et Johanne Fillion. Dernière rangée: Jean-Claude Lauzon, Annie Quenneville, Pauline Breton Truchon, Eric Cardin, Réjean Duchesne, Francine Gagnon, Mélangy Grondin, Raymond Proulx.

La présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, madame Céline Beaulieu, a été élue au suffrage des administrateurs du Conseil pour un troisième mandat consécutif, le 15 septembre 2007. L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 15 octobre 2010.

Régions administratives	Administrateurs	Élu	Nommé	Entrée en fonction
1. Montréal	Eric Cardin	■		Septembre 2007
	Brigitte Fillion		■	Octobre 2009
	Johanne Fillion	■		Septembre 2007
	Jean-Claude Lauzon	■		Octobre 2009
	Michèle Vincent Félix	■		Septembre 2007
2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent	Francine LeHouillier	■		Octobre 2009
	Mélangy Grondin	■		Septembre 2007
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Réjean Duchesne	■		Octobre 2009
4. Montérégie	Annie Quenneville	■		Octobre 2009
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Céline Beaulieu	■		Septembre 2007
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Mylène Gauthier	■		Septembre 2007
7. Estrie	Francine Gagnon	■		Septembre 2007
8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec	Michelle Tremblay	■		Septembre 2007
Représentants de l'Office des professions du Québec	Pauline Breton Truchon		■	Novembre 2005
	Raymond Proulx		■	Novembre 2005
	Araceli Fraga		■	Mars 2009

Le Conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées.

Dossier administratif

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- de mettre un terme au processus d'intégration des perfusionnistes cliniques et d'en informer les différents partenaires ;
- d'appuyer le Collège de Rosemont dans leur demande de subvention au ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) ;
- de soumettre au Collège des médecins une demande d'autorisation d'activités relatives à l'ECMO et à l'autotransfusion pour les inhalothérapeutes ;
- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'entériner la réussite des cours et stages cliniques imposés à un membre ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre, les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de suspendre trois (3) inhalothérapeutes pour la non-conformité au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ* et d'imposer des frais administratifs de 150 \$ plus taxes lors de la levée de la suspension sur présentation des heures de formation complétées ;
- d'accorder une dispense de formation continue à un membre, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire* ;
- d'autoriser la Secrétaire générale à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme en *Techniques d'inhalothérapie* qui ont présenté une demande d'inscription ;
- de fixer la date de l'Assemblée générale annuelle le 2 octobre 2009 ;
- d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2009-2010 ;
- de réinscrire au Tableau un membre et de lui imposer des cours et stages et de suspendre son permis jusqu'à la réussite desdits cours et stages ;
- d'inscrire au Tableau, un membre après avoir statué que la décision judiciaire dont il faisait l'objet n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession ;
- de lever la suspension ou la limitation du permis de cinq (5) inhalothérapeutes ayant complété les cours et stages prescrits ;
- de reconnaître des équivalences partielles à quatre (4) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, stages cliniques et examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- d'adopter le plan d'action 2009-2010 ;

- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2009-2010 et décider de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2010-2011 ;
- d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2009-2010 ;
- de mandater le comité exécutif pour étudier une alternative à la rémunération du poste de la présidence ;
- d'adopter une politique de rémunération forfaitaire pour la présidence et de la réviser annuellement ;
- d'adopter la politique du remboursement des dépenses telle que modifiée ;
- d'adopter la politique modifiée relative au prix *Mérite du CIQ* ;
- d'adopter le questionnaire d'autoévaluation aux fins de l'inspection professionnelle des membres œuvrant au sein des agences de placement de personnel ;
- d'adopter la politique administrative sur la surveillance générale de l'exercice du comité d'inspection professionnelle ;
- d'ajouter deux entreprises privées au calendrier des visites d'inspection professionnelle ;
- d'entériner les résultats du scrutin du 26 mai 2009.

Nominations

Le CA a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- de nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec ;
- de nommer madame Josiane Mongeau, présidente ainsi que monsieur Stéphane Aubé, membre du comité d'inspection professionnelle ;
- de nommer madame Caroline Dupont et monsieur Luc Beaudoin à titre d'inspecteur ;
- procéder à l'élection du comité exécutif ;
- de nommer madame Brigitte Fillion à titre d'administratrice au sein du Conseil d'administration pour la région de Montréal pour le terme restant au mandat, soit jusqu'en 2011.

Réglementation

- De ne pas donner suite à une demande de modification au *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale* relative à la possibilité d'offrir le vote par procuration aux assemblées générales.
- D'adopter le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

Comité exécutif

10



Membres du comité exécutif

Céline Beaulieu,
présidente

Johanne Fillion,
1^{re} vice-présidente

Michèle Vincent Félix,
2^e vice-présidente

Francine LeHouillier,
trésorière

Raymond Proulx,
administrateur nommé

De gauche à droite : Michèle Vincent Félix, 2^e vice-présidente, Francine LeHouillier, trésorière, Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, Céline Beaulieu, présidente, Johanne Fillion, 1^{re} vice-présidente et Raymond Proulx, administrateur nommé.

Le comité exécutif a tenu huit (8) réunions, dont quatre (4) par conférence téléphonique. Le CE s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions adoptées par le comité exécutif.

- D'adopter les états financiers courants.
- D'autoriser l'embauche d'une coordonnatrice aux technologies de l'information.
- D'accorder une dispense de formation continue à trois membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire*.
- De réinscrire au Tableau un inhalothérapeute et d'imposer des cours et stages et de suspendre les permis jusqu'à l'atteinte desdits cours et stages.
- De réinscrire au Tableau, un membre après avoir statué que la décision judiciaire dont il faisait l'objet n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession.
- De lever la suspension ou la limitation du permis d'un inhalothérapeute ayant complété les cours et stages prescrits.
- De nommer plusieurs maîtres de stages cliniques.
- De nommer madame Dominique Brault, scrutatrice pour le dépouillement du scrutin du 26 mai.
- De nommer monsieur Sylvain Morneau, récipiendaire du prix *Mérite du CIQ* 2009.
- D'inscrire au Tableau, un membre après avoir statué que la décision judiciaire dont il faisait l'objet n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession.
- D'autoriser le dépôt de poursuites pénales au moyen de divers constats d'infraction tel que prévu par le Code de procédure pénale contre monsieur Jimmy Prescott.
- D'autoriser madame Joëlle Larivière, syndic de l'OPIQ et responsable des dossiers de pratique illégale ou usurpation de titre, à signer au nom de l'OPIQ tout constat d'infraction, plainte, dénonciation ou document en rapport avec les poursuites pénales précitées afin de pouvoir donner plein et entier effet à la présente résolution, incluant la signature de tout consentement ou retrait ou annulation de l'un ou l'autre des constats d'infraction dont l'émission est autorisée en vertu de la présente résolution.
- De reconnaître des équivalences partielles à vingt-quatre (24) personnes formées à l'étranger et d'imposer des cours, stages cliniques et examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis

L'Ordre a terminé les travaux relatifs au développement d'un programme de formation d'appoint qui permettra aux personnes formées à l'étranger de compléter plus rapidement les exigences leur permettant d'obtenir un permis d'inhalothérapeute. Ce projet a été rendu possible grâce au support du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de l'expertise de mesdames Johanne Fillion, Diane Bernard Cusson, Pierrette Morin, Solange Larose et

Valérie Bridan. Nous remercions le Collège de Rosemont d'avoir accepté de relever le défi en démarrant une première cohorte au début du mois d'avril 2010. Nous espérons que ce programme contribuera à former une relève de qualité.

Le programme de formation *Intégration à la profession d'inhalothérapeute* est disponible sur le site Internet de l'OPIQ.

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	2	—	2	0	0
Hors du Canada	28	0	28	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	2	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	28

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

Délivrance des permis

12

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis spécial (art. 42.2 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	170	170	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	9	9	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	2	2	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2009		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	3361	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre des membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	3361	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.

Comité d'inspection professionnelle/ rapport de la coordonnatrice

Sous la direction de la directrice générale et en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), la coordonnatrice à l'inspection professionnelle a comme mandat de coordonner l'ensemble des activités en lien avec la surveillance de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Elle assume cette fonction dans le respect des valeurs, de la mission et de la vision de l'organisation.

Au cours de l'exercice le CIP a tenu neuf (9) réunions où il a notamment :

- dressé son programme d'inspection générale afin d'effectuer onze (11) visites en établissements;
- étudié les rapports d'évaluation d'inspection particulière des compétences;
- entendu les représentations d'un membre en contexte d'inspection particulière;
- procédé à l'analyse et a entériné les rapports d'inspection des établissements visités;
- administré les affaires courantes du comité suivant les travaux en cours, le plan d'action établi et sa mission de surveillance de l'exercice.

Du nouveau cette année, le comité d'inspection professionnelle a fait parvenir aux inhalothérapeutes travaillant pour un service de placement un questionnaire d'autoévaluation. Cette démarche ciblée, de type projet pilote, avait un double objectif; le premier étant de demander aux inhalothérapeutes sélectionnés d'effectuer un travail de réflexion au sujet de leur pratique et le second, de permettre à l'Ordre de faire la lumière sur certains facteurs de risque identifiés au cours des dernières années. Le comité d'inspection souhaitait également, dans le cadre de ce projet, élargir sa gamme d'outils en complément aux traditionnels outils de la surveillance générale de l'exercice.

En terminant, le comité souhaite remercier M. François Hébert pour la rédaction de *La sédation-analgésie. Guide de pratique à l'intention des inhalothérapeutes* ainsi que le Collège des médecins du Québec pour leurs commentaires sur ce même document.

Membres du comité

Josianne Mongeau,
présidente

Sylvie Gagnon,
vice-présidente

Martin Légaré,
membre

Stéphane Aubé,
membre

Martine Gosselin,
secrétaire et coordonnatrice
à l'inspection professionnelle

Inspecteurs

Éveline Bergeron, inh.

Luc Beaudoin, inh.

Suzie Boudreault, inh.

Danielle Davidson, inh.

Caroline Dupont, inh.

Louise Pagé, inh.

Lucille Pigeon, inh.

Marie-France Potvin, inh.

Marie-Hélène Robert, inh.

Julie Roy, inh.

Dave Sheehan, inh.

Lise Vaillancourt, inh.

Inspection professionnelle 2009-2010	
Information générales	
Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	9
Vérifications	
Membres visités	161
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	9
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	9
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	14
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	7
Inspections	
Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	1
Rapport d'inspection particulière des compétences dressé	1
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter avec succès	
Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Décisions du conseil d'administration	
Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions	0

Détail de la surveillance par secteur d'activité

Nombre d'établissements publics	8
Nombre d'établissements privés	6
Nombre de visites de suivi en établissement	3
Total du nombre d'établissements	14

Secteurs d'activité touchés par les visites de surveillance de l'exercice pour 2009-2010

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	4
Soins critiques	6
Soins critiques, néonatalogie	1
Soins critiques pédiatriques	0
Assistance anesthésique	5
Néonatalogie (obstétrique)	0
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	7
Épreuves diagnostiques du sommeil	4
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	0
Endoscopie	0
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation)	1
Soins et services respiratoires à domicile	3
Enseignement asthme, suivi MPOC	1
Privé (équipements, soins à domicile)	5
<hr/>	
Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements	252
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections	161
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés	86

Autres activités de la coordonnatrice à l'inspection professionnelle:

Réinscription au tableau:

- évaluation des dossiers et recommandations au Conseil d'administration;
- coordination et suivi des stages et cours de perfectionnement.

Équivalences:

- coordination et suivi des stages perfectionnement.

Conseil interprofessionnel du Québec:

- membre du Forum des directeurs de l'inspection professionnelle;
- membre du comité de travail sur le *Coffre à outils en inspection professionnelle*.

Conseil québécois sur le tabac et la santé:

- membre du Conseil d'administration;
- membre du comité de sélection des candidats au CA.

CIRANO: Réseau de sensibilisation et de partage d'expérience sur la sensibilisation des risques et la qualité dans les hôpitaux (RISQ*H)

- membre du comité des experts.

Publication:

- *La sédation-analgésie. Guide de pratique à l'intention des inhalothérapeutes.*

Bureau du syndic

Le syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au *Code des professions*, au *Code de déontologie des inhalothérapeutes* et aux autres règlements de l'OPIQ.

Activités 2009-2010

Faisant suite au rapport annuel 2008-2009, neuf (9) dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2009. Nous avons été saisis de trente-deux (32) nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou des règlements adoptés par le C.A. de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Syndic	Nombre
Syndic adjoint	1
Syndics correspondants	2

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	32
Total des membres visés par ces dossiers	32
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	12

Décisions	Nombre
De porter plainte	4
De ne pas porter plainte	23

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	Nombre
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues	Nombre
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	2
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Jugements rendus	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0	

Équipe du Bureau du syndic

Joële Larivière, inh., B. Sc.
syndic, responsable du Bureau du syndic et des dossiers
d'enquêtes pour pratique illégale et usurpation de titre

Francine Poirier, inh.,
syndic adjoint

Denise Roy, inh.,
syndic correspondant

Marie-Ève Langlois, inh.,
syndic correspondant

Conseil de discipline

18

Ce comité, formé en vertu du *Code des professions*, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi. À cet effet, l'Ordre a recours aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement et d'inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration, le conseil de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010, le conseil de discipline a tenu deux audiences disciplinaires et a siégé pendant 10 jours. Il a été saisi de trois nouvelles plaintes. Il est à noter que parmi les plaintes reçues, les trois ont été déposées par le Bureau du syndic et il n'y a aucune plainte privée.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic	Portées par toute autre personne
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente	1	0
Poser un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en se procurant illégalement des substances aux fins de consommation personnelle pouvant compromettre la qualité de ses services	1	0
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	1	0
Exigences du Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice	1	0
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	1	0
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances		0

Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1

Nombre de sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	
Réprimande	
Radiation temporaire ou permanente	1
Amende	
Publication d'avis	1
Déboursés	1

Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel devant le tribunal des professions au cours du présent exercice.

Membres du conseil de discipline

M^e Diane Larose,
présidente

M^e Maria Gagliardi,
avocate et secrétaire
du conseil

Louise Bélanger, inh.

Jocelyne Bernard, inh.

Céline Deschênes, inh.

Jean-Marc Desmeules,
inh.

Chantal Doucet, inh.

Carole Gauvin, inh.

Marie-Hélène Latraverse,
inh.

Linda Lessard, inh.

Daniel Prévost, inh.

Diane Tanguay, inh.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline

Au cours de l'exercice, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.

Membres du comité de révision

Lise Bellemare,
représentante du public

Denise Girard,
représentante du public

Richard Di Lallo, inh.

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité n'a pu tenir de réunion au cours du présent exercice. En effet, des circonstances hors de notre contrôle ont conduit à l'annulation d'une rencontre et au report de l'autre, prévue initialement en mars, au début du mois de mai 2010.

Par ailleurs, madame Édith Massicotte ayant quitté le comité, celui-ci accueille un nouveau membre en la personne de madame Marie-France Bélanger, de la Fédération des cégeps.

Le prochain exercice promet d'être riche en discussions puisque l'OPIQ devrait connaître les orientations ministérielles relativement à la formation initiale des inhalothérapeutes et que l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire a entrepris la mise à jour du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de l'intérêt qu'ils témoignent à l'amélioration de la formation des inhalothérapeutes.



Johanne Fillion, inh., B. Sc.
Présidente

Membres du comité de la formation

Johanne Fillion, inh., B. Sc.,
présidente

Line Arsenaault, inh.,
représentante de la Fédération des cégeps

Marie-France Bélanger,
représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle,
représentante du ministère de l'Éducation du Québec

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire, OPIQ

Communications/rapport de la coordonnatrice

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications soit, l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie, grâce entre autres, à l'implication de tous les collaborateurs: les auteurs des textes des différentes chroniques, les enseignants des six maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier par parution; ainsi que les firmes Communications Publi-Services inc., l'imprimerie Transcontinental et Fusion Communications & Design.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma gratitude aux administrateurs du Conseil d'administration, à mes collaborateurs pour leur implication dans divers comités, ainsi qu'à toutes mes collègues de la permanence pour leur précieux concours. J'adresse aussi mes remerciements à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés.

Enfin, je remercie tout particulièrement mesdames Marise Tétrault, coordonnatrice au développement professionnel, pour sa rigueur intellectuelle et sa disponibilité, et Marie Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres, pour son soutien constant au cours de la dernière année.

Publications et communications

Projet d'intervention en abandon du tabac

Suite à l'obtention d'une somme de **68 900 \$** par le MSSS pour une année, annoncée dans le rapport annuel précédent, les travaux de transformation de la formation *Intervenir auprès de vos patients fumeurs: le rôle de l'inhalothérapeute* pour la rendre accessible gratuitement sur le *Campus OPIQ* ainsi que l'élaboration et la réalisation de trois (3) vignettes cliniques vidéo (étude de cas/mise en situation) sont terminées. La formation est actuellement en place sur le Campus, mais non disponible.

L'INSPQ désire faire l'évaluation de la formation, de façon à mesurer les effets sur l'acquisition de compétences à intervenir en abandon du tabagisme des inhalothérapeutes et aussi de bonifier le contenu de la formation.

Le plan d'évaluation ainsi que les outils de mesure sont développés par l'INSPQ. Avant de rendre la formation disponible aux inhalothérapeutes, il est nécessaire d'arrimer

tous les éléments de logistique en lien avec la formation et l'évaluation. Le tout sera disponible pour septembre 2010. Concernant le projet de réimpression de l'outil clinique et l'implication de la compagnie Pfizer, ce projet n'a pu se concrétiser pour des motifs hors de notre contrôle.

l'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire, du graphisme et de l'impression ont été reconduits et confiés respectivement aux firmes Communications Publi-Services inc., Fusion Communications & Design et à l'imprimerie Transcontinental pour une autre année.

La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Aussi, je remercie tous les auteurs et collaborateurs qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Semaine de l'inhalothérapeute 2009

La septième édition de la Semaine de l'inhalothérapeute 2009 s'est déroulée du 4 au 10 octobre dernier, sous le thème *L'inhalothérapeute, parce que chaque geste compte*. Dans le cadre de cet événement se tenait, comme à chaque année, le concours de la *Mention d'honneur*, instauré afin de souligner les initiatives locales pour faire connaître notre profession au grand public. Le comité a reçu six (6) candidatures pour la *Mention d'honneur* 2009 qui a été décernée *ex æquo* au CHU-Sainte Justine (pour une 2^e année consécutive) et au CSSS des Sommets – Hôpital Laurentien. Toutes nos félicitations à Isabelle Fleury, Ruth Gauthier, Nicole Laberge et Kathy Larocque et leurs équipes! Une plaque leur sera remise lors du banquet de clôture de notre congrès annuel. Les deux centres se partageront la bourse de formation de 2000 \$ offerte par la FSSS-CSN que nous remercions pour leur implication.

Je remercie les membres du comité: M^{mes} Dominique Brault du Collège de Rosemont, Marie-Hélène Robert de l'Hôpital Charles-LeMoine et M. Dominique Hébert de l'Hôpital Ste-Justine, pour leur implication et leur disponibilité.

Production de documents

Programme de formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger *Intégration à la profession d'inhalothérapeute*

À la demande de la directrice générale, vingt (20) exemplaires de ce document, dont la production s'est terminée en décembre 2009, ont été imprimés et envoyés aux autorités concernées. Une version Web est aussi disponible pour téléchargement sur le site Internet de l'OPIQ dans la section *Publications*.

Guides de pratique à l'intention des inhalothérapeutes

La sédation-analgésie

La sédation-analgésie. Guide de pratique clinique à l'intention des inhalothérapeutes a été envoyé aux employeurs en juin. Les inhalothérapeutes désireux de se procurer un exemplaire personnel peuvent le faire en s'adressant à M^{me} Dehbia Boumala. Le coût d'acquisition est de 10 \$ taxes et frais de poste inclus. Il est aussi disponible pour téléchargement sur le site Internet de l'OPIQ dans la section *Publications*.



Prise en charge du patient adulte ventilo-assisté

Durant la période visée par ce rapport, j'ai également terminé la mise en page du *Guide sur la prise en charge du patient adulte ventilo-assisté* élaboré par Marise Tétreault et Nancy Breton. Une vigilance accrue à chaque étape de la production de l'outil pour la validation de toutes les références a toutefois occasionné un délai quant à la livraison finale qui a été reportée en juin 2010.

Outil de planification d'activité de formation continue

Préparé par la coordonnatrice au développement professionnel, le montage de cet outil s'est effectué en février 2010. Il a par la suite été joint à l'envoi de l'édition d'avril de la revue à l'intention de tous les membres.



Autres

À la demande de la directrice générale, j'ai rédigé un article sur le climat et la santé paru dans l'édition printemps 2010 du magazine de La Capitale groupe financier inc. *Pensez-y bien*.

Représentations

Salon Éducation Formation Carrière 2009

La 14^e édition s'est tenu du 14 au 16 octobre dernier, à la Place Bonaventure et s'est surpassée, enregistrant un total de 26 500 visiteurs, soit quelque 4000 visiteurs (18 %) de plus qu'en 2008.

À l'invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OPIQ y tenait un kiosque dans l'**Avenue des professions**, qui a été mise sur pied avec l'implication du Conseil interprofessionnel du Québec, dans la foulée de la campagne *Un pro, c'est un pro* et où, seize (16) ordres professionnels ont pris place pour faire connaître les professions réglementées auprès du grand public.

Je tiens à souligner l'implication des inhalothérapeutes qui ont donné quelques heures de leur temps et les remercie chaleureusement pour leur dynamisme et leur enthousiasme: Jessica Énéa, Johanne Fillion, Francine Picotin ainsi que Marie Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres de l'OPIQ pour son aide précieuse.

L'OPIQ remercie également ses partenaires:

- Cégep de Rosemont et M^{me} Dominique Brault;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

La première Semaine des professionnels

Soulignant le 35^e anniversaire du *Code des professions*, la Semaine des professionnels tenue du 7 au 11 octobre 2009, était l'occasion de promouvoir, notamment auprès des jeunes, les différentes facettes des 51 professions réglementées exercées par 332 000 professionnels membres de l'un des 45 ordres professionnels. L'OPIQ a adapté le slogan et visuel *Un pro, c'est un pro* à sa réalité en faisant paraître deux (2) inhalothérapeutes sur l'affiche proposée par la firme responsable de la campagne publicitaire.

Publicités

Une publicité de deux pages est parue en février dans le magazine *Santé, mise en forme*. Une pleine page était occupée par l'affiche *Un pro, c'est un pro*, et sur l'autre page paraissait un article de 500 mots expliquant la profession d'inhalothérapeute.

Par ailleurs, puisque la rubrique « À découvrir » du magazine *Mode d'emploi* d'octobre 2009, traitait de la formation d'inhalothérapeute, nous y avons placé en page 7, une publicité d'une demi-page promouvant la profession.

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants du quatrième et cinquième secondaire, afin de faire connaître et accroître ainsi la visibilité de notre profession encore méconnue. Ressentant plus que jamais la pénurie d'effectifs en inhalothérapie, aucune activité de rayonnement dans les écoles n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009-2010.

Congrès

Congrès 2009

Le comité du congrès s'est réuni début décembre pour faire le bilan de l'événement tenu à Montréal, les 2 et 3 octobre dernier. Taux de participation : 720 inhalothérapeutes inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants, dépassant encore le record de la précédente édition! La compilation des évaluations recueillies (214) a révélé une moyenne de satisfaction de 4,61 pour les activités scientifiques du vendredi et 4,34 pour celles du samedi, sur un total de 5, ainsi que 4,06 (seulement 73 personnes ont répondu à ces questions) pour l'appréciation générale du congrès 2009. La troisième édition du concours *Place à la relève* a été à la hauteur des attentes encore une fois avec d'excellentes présentations. M^{me} Sophie Gauthier représentant le Cégep de Chicoutimi a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ et a vu, comme prévu aux règlements du concours, le résumé de sa présentation publié dans l'édition de janvier 2010 de notre revue professionnelle.

Lors du banquet de clôture, Sylvain Morneau, inhalothérapeute au CHU Sainte-Justine, s'est vu décerner le prix *Mérite* 2009 du Conseil interprofessionnel du Québec en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de sa contribution à notre profession et au système professionnel. Nous lui adressons encore une fois nos sincères félicitations et lui souhaitons de poursuivre ses activités encore de nombreuses années.

Congrès 2010

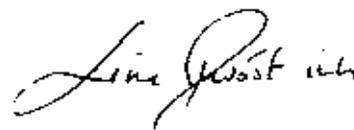
Le comité du congrès s'est également réuni à deux reprises pour finaliser l'élaboration du contenu scientifique et planifier la grille horaire des conférences.

Cette année marque les 25 ans d'existence de la reconnaissance professionnelle des inhalothérapeutes.

Le thème choisi par le comité est *Toujours en mouvement!* La conception graphique du visuel et de ses dérivés a été confiée à la firme Fusion Communication & Design.

Par ailleurs, la FIQ étant désireuse d'encourager et de mettre en valeur l'implication professionnelle des inhalothérapeutes se démarquant dans leur pratique, nous avons reçu la confirmation qu'il y aura désormais remise d'un prix nommé *Prix Elaine Trottier* qui, à l'instar du prix *Place à la relève*, sera aussi assorti d'une bourse de 2000 \$. Ce prix sera attribué à un (e) inhalothérapeute s'étant démarqué (e), pour une réalisation particulière. L'appellation du prix est justifiée par le fait que madame Elaine Trottier a été la première femme présidente de la défunte Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) en 1997. De plus, cette femme s'est aussi démarquée au sein de la FIQ. Militante depuis 25 ans, elle occupe aujourd'hui le poste de vice-présidente inhalothérapeute. Nous tenons à remercier la FIQ, qui représente plus de 3000 inhalothérapeutes, pour son implication à souligner l'expertise de nos membres.

Enfin, je désire souligner le travail accompli par les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre. Je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.



Line Prévost, inh.

Coordonnatrice aux communications

Développement professionnel/rapport de la coordonnatrice

Le présent rapport fait état des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue et l'élaboration d'un outil d'aide à la pratique clinique, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

1. Formation continue

1.1 *Campus OPIQ*

Ayant toujours comme intention d'offrir des activités de formations qualifiantes à l'ensemble des inhalothérapeutes québécois, les travaux relatifs au maintien et au développement du Campus OPIQ se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2010, plus de 1300 inhalothérapeutes sont inscrits au Campus OPIQ. Ce nombre représente une augmentation de 60 % par rapport à l'exercice financier 2008-2009.

Bien que le succès du Campus OPIQ repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent chaque jour, il repose également sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés : Covidien et Masimo (partenaires Platine), La Capitale, assurances générales et AstraZeneka (partenaires Argent) ainsi que GlaxoSmithKline, GE Santé et Biron Soins du sommeil (parrainage de formations) que l'OPIQ tient à remercier très sincèrement.

1.1.1 Formation en ligne

Le comité de la formation continue, composé de mesdames Johanne Fillion, Martine Gosselin, Francine LeHouillier, Line Prévost et moi-même, s'est réuni à une occasion afin d'effectuer un bilan des activités de formation disponibles et de discuter des sujets de formation à prioriser pour la prochaine année. Permettez-moi ici de les remercier sincèrement pour l'intérêt et le temps qu'elles m'accordent. Leur contribution vous permet l'accès à des activités de formation en ligne diversifiées et de grande qualité.

Au cours de la dernière année, neuf (9) nouvelles formations ont été ajoutées sur le Campus OPIQ. Conséquemment, au 31 mars 2010, le Campus OPIQ offrait à ses membres une vaste sélection de 24 formations (totalisant 43,5 heures) et 1178 formations avaient été complétées via le Campus OPIQ en cours d'année (tableau I).

1.1.2 Communication

Parce que septembre 2009 allait marquer le deuxième anniversaire du Campus OPIQ, une vaste étude populationnelle

a été réalisée à l'été 2009. Ayant eu comme objectif premier de mieux connaître les inhalothérapeutes qui visitent et utilisent le Campus OPIQ pour leurs activités de formation, de communication et de collaboration en ligne, nous sommes heureux du résultat obtenu (taux de réponse de 26,5 %) puisqu'il nous a permis de constater que le Campus OPIQ gagne en popularité, que les formations en ligne plaisent toujours aux membres et que 89 % des inhalothérapeutes répondants se sont dit satisfaits de l'ensemble des services offerts par le Campus OPIQ. Je remercie sincèrement les 229 inhalothérapeutes qui ont pris quelques minutes de leurs précieux temps pour répondre à cette première grande étude virtuelle.

1.1.3 Pratique collaborative

Faisant suite aux commentaires reçus et dans un souci d'amélioration, nous avons modifié la structure du *Forum général* et des *files de discussions* contenus sur le campus. Ainsi, en séparant les discussions et les questions, nous avons créé des *Boîtes à questions (BAQs)* afin de faciliter le partage de connaissances et la recherche d'informations par les membres. À ce jour, l'expérience semble profitable à toute la communauté qui consulte et participe davantage aux échanges entre inhalothérapeutes.

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation, externes à l'OPIQ ont été reconnues aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*. Une liste (mise à jour régulièrement) de ces activités de formation est disponible pour consultation à partir du Campus OPIQ. Par ailleurs, ayant comme objectif de faciliter et uniformiser les demandes de reconnaissance d'une activité de formation continue, un formulaire a été créé. Destiné aux inhalothérapeutes et organismes qui demandent la reconnaissance d'une activité (qui n'est pas déjà reconnue), ce formulaire peut être téléchargé directement à partir du Campus OPIQ.

1.3 Vérification de pièces justificatives (attestation de participation à une activité de formation continue)

J'ai procédé à la vérification des pièces justificatives, attestant les activités de formation continue, de certains membres. Ciblant, *a priori*, la période de référence 2006-2008, 353 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une vérification au cours de cet exercice financier.

2. Élaboration d'un outil d'aide à la pratique clinique

Prise en charge du patient adulte ventilo-assisté, guide de pratique clinique à l'intention des inhalothérapeutes

L'élaboration d'un tel guide a nécessité plusieurs mois de travail dédié notamment à la révision de la littérature, la rédaction ainsi qu'à la consultation d'inhalothérapeutes cliniciens. Soucieux d'offrir un guide de pratique clinique qui permettra aux inhalothérapeutes de parfaire leurs bagages de connaissances ou de réviser les éléments essentiels à une prise en charge optimale du patient adulte ventilo-assisté en soins critiques, nous en étions, au terme de l'exercice financier 2009-2010, à l'étape de la révision et du montage graphique.

En quelques mots, je désire remercier très sincèrement tous les inhalothérapeutes et autres consultants qui ont collaboré sous une forme ou une autre à l'élaboration de ce guide ainsi que les fabricants et fournisseurs de respirateurs qui ont répondu patiemment à nos nombreuses questions. En terminant, je tiens à remercier ma collègue et auteure, M^{me} Nancy Breton, pour son expertise et sa vision de l'assistance ventilatoire en contexte de soins critiques.

En conclusion au présent rapport, permettez-moi ces derniers mots. Considérant chacune de mes réalisations le fruit d'un travail d'équipe, je désire adresser ma reconnaissance à mes collègues de la permanence pour leur précieuse collaboration, tout particulièrement à M^{me} Marie Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres ainsi que M^e Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale, pour leur grande disponibilité ainsi qu'à M^{me} Line Prévost, coordonnatrice aux communications, qui a su, entre autres, mettre en valeur mes projets écrits et leur donner vie.

Enfin, je souhaite exprimer, toute ma gratitude aux administrateurs de l'Ordre ainsi qu'à M^{me} Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire pour son soutien à l'atteinte de nos objectifs professionnels. Grâce à sa vision de la profession et son *leadership*, il m'a été permis, notamment, de contribuer à des projets stimulants, de partager nos travaux, réflexions et progrès en matière de cyberapprentissage et de pratique collaborative virtuelle et faire rayonner notre merveilleuse profession par la même occasion.

Bien cordialement,



Marise Tétrault, inh.

Coordonnatrice au développement professionnel

Tableau I. Formations complétées sur le Campus OPIQ entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
1. Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	53
2. Introduction à la polysomnographie	3,0	141
3. Les maladies transmissibles par le sang	1,0	106
4. Polysomnographie II	3,0	55
5. La ponction artérielle radiale	3,0	172
6. Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	3,0	36
7. Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince	3,0	35
8. La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	82
9. Pharmacologie 101	2,0	39
10. Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	26
11. APPEL À L'ACTION: MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	37
12. Syndrome respiratoire aigu post-transfusionnel	1,0	33
13. <i>Transfusion-Related Acute Lung Injury</i>	1,0	4
14. La rédaction de notes au dossier	2,0	51
15. La transplantation pulmonaire	1,0	38
16. Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales	2,5	48
17. L'utilisation des dispositifs d'inhalation dans les maladies pulmonaires	1,0	68
18. Les arythmies cardiaques	3,0	75
19. La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS-volet arythmies)	2,0	14
20. Sucré ou Salé, Sec ou Mouillé : quelle est la bonne recette des solutés ?	1,0	23
21. Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle : Stade I de Jones	1,0	15
22. Prise en charge de l'asthme en situation réelle	1,0	18
23. <i>Real world asthma management</i>	1,0	3
24. <i>Charting notes to the medical file</i>	2,0	6
Questionnaire inhalo 25-03	1,0	41
Questionnaire inhalo 25-04	1,0	18
Questionnaire inhalo 26-01	1,0	198
Questionnaire inhalo 26-02	1,0	165
Questionnaire inhalo 26-03	1,0	152
Questionnaire inhalo 26-04	1,0	153
Congrès de l'OPIQ	10,5	720

Renseignement généraux

Membres inscrits au Tableau

Membres actifs	3242
Membre hors Québec	29
Membres non actifs	261
	Total : 3532

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	3005
Masculin	527

Inscriptions au Tableau

Renouvellement	3313
Premières inscriptions	181
Réadmissions	37
Permis restrictif	0
Temporaire	1
	Total : 3532

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	354,00 \$
Membres non actifs	198,00 \$
Membres hors Québec	334,00 \$

Radiations du Tableau

Abandon	4
Non-paiement	45
Retraité	37
Radiation provisoire	1

Répartition régionale

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	163
Montréal	1071
Laval/Laurentides/Lanaudière	441
Montréal	511
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord	200
Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-St-Laurent	699
Mauricie/Centre-du-Québec	183
Estrie	200
Hors Québec	64

Répartition des champs de pratique

Administration	99
Assistance à la ventilation	766
Assistance anesthésique	1037
Cardiologie et hémodynamie	83
Centre d'enseignement sur l'asthme	80
Clinique antidouleur	16
Électrophysiologie-neurologie	34
Enseignement en premiers soins (RCR)	18
Laboratoire physiologie respiratoire	283
Polysomnographie	144
Recherche	36
Rééducation respiratoire	66
Soins à domicile (épreuves diagnostiques)	33
Soins à domicile (soins généraux)	356
Soins à domicile (VAP)	46
Soins cardiorespiratoires généraux	1830
Autre	116

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

Personnel du siège social et collaborateurs

- Josée Prud'Homme**, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire
-
- M^e Andrée Lacoursière**, avocate, adjointe à la direction générale
-
- Joële Larivière**, inh., B. Sc., syndic
-
- Martine Gosselin**, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'inspection professionnelle
-
- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications
-
- Marise Tétreault**, inh., coordonnatrice au développement professionnel
-
- Francine Beaudoin**, coordonnatrice aux technologies de l'information
-
- Clémence Carpentier**, secrétaire de direction
-
- Murielle Pagé**, secrétaire à l'inspection professionnelle
-
- Marie Andrée Cova**, secrétaire à l'accueil et services aux membres
-

Support informatique

- Frédéric Maitre**, consultant en informatique
-
- Sam Roy**, Connexence
-

Comité organisateur du congrès et du tournoi de golf

- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications, responsable
-
- Martine Gosselin**, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'inspection professionnelle
-
- M^e Andrée Lacoursière**, avocate, adjointe à la direction générale
-
- Josée Prud'Homme**, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire
-
- France St-Jean**, inh.
-
- Marise Tétreault**, inh., coordonnatrice au développement professionnel
-

Collaboratrices

- Clémence Carpentier**, secrétaire de direction
-
- Marie Andrée Cova**, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres
-
- Murielle Pagé**, secrétaire à l'inspection professionnelle
-

Publications et communications

- Publications**
- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications
-

Collaborateurs

- D^r Stéphane P. Ahern**
-
- Céline Beaulieu**, inh., B. A., présidente
-
- Alain Couture**, inh.
-
- Sandra Desrosiers**, inh.
-
- Martine Forest**, inh.
-
- Sophie Gauthier**, inh.
-
- Joanny Gosselin**, inh.
-
- Martine Gosselin**, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'inspection professionnelle
-
- Kevin Harris**, inh.
-
- M^e Andrée Lacoursière**, avocate, adjointe à la direction générale
-
- Bernard Marin**, conseiller financier
-
- Yvan Martel**, inh.
-
- Catherine O'Brien**, inh.
-
- Élaine Paré**, inh.
-
- Marise Tétreault**, inh.
-
- Benoit Tremblay**, inh.
-
- Josée Prud'Homme**, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire
-

Communications

- Céline Beaulieu**, inh. B.A., présidente
-
- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications
-
- Josée Prud'Homme**, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire
-

Conseiller

- Louis Boivin**, Sphère Communication
-

Comité ad hoc – Semaine de l'inhalothérapeute

- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications, responsable
-
- Dominique Brault**, inh.
-
- Dominique Hébert**, inh.
-
- Marie-Hélène Robert**, inh.
-

Formation continue

- Marise Tétreault**, coordonnatrice au développement professionnel, responsable
-
- Line Prévost**, inh., coordonnatrice aux communications
-
- Martine Gosselin**, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'inspection professionnelle
-
- Johanne Fillion**, inh., B. Sc., administratrice
-
- Francine LeHouillier**, inh., administratrice
-



LAVALLÉE HÉBERT

COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.

DANIEL HÉBERT, C.A.

MARION BINETTE, C.A.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution des soldes des fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fonds d'administration générale

Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Formation continue	Annexe A
Équivalence	Annexe A
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	Annexe B
Frais généraux	Annexe C



LAVALLÉE HÉBERT

COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Lavallée Hébert C.A. sene
Manon Binette, CA auditeur*
Manon Binette, CA auditeur

St-Eustache,

Le 17 mai 2010

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

2

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2010

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2010	TOTAL 2009
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 283 803 \$	- \$	1 283 803 \$	1 220 074 \$
Administration et autres	55 821	-	55 821	68 916
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	237 527	-	237 527	249 197
Formation continue	79 704	-	79 704	50 645
Équivalence- subventions et droits	56 501	-	56 501	52 200
Droits d'examens	-	-	-	200
Publicité - <i>l'inhalo</i>	78 612	-	78 612	62 530
Projet d'abandon du tabac - subvention	62 304	-	62 304	-
Revenus de placements	15 433	8 191	23 624	34 856
Ristournes	-	24 889	24 889	25 429
	<u>1 869 705</u>	<u>33 080</u>	<u>1 902 785</u>	<u>1 764 047</u>
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	886 628	-	886 628	751 708
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	158 995	-	158 995	252 302
Syndic	207 860	-	207 860	186 108
Discipline et autres	44 668	-	44 668	13 953
Formation continue (annexe A)	117 982	-	117 982	105 114
Équivalence (annexe A)	46 302	-	46 302	45 772
Projet d'abandon du tabac	62 304	-	62 304	-
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel (annexe B)	200 342	-	200 342	239 495
Revue - <i>l'inhalo</i>	73 968	-	73 968	64 091
Développement	18 886	-	18 886	18 575
Pertes sur cessions de placements	26 284	-	26 284	11 513
	<u>1 844 219</u>	<u>-</u>	<u>1 844 219</u>	<u>1 688 631</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>25 486 \$</u>	<u>33 080 \$</u>	<u>58 566 \$</u>	<u>75 416 \$</u>



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2010

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE-RESPONSABILITÉ	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTATIONS			
SOLDES AU DÉBUT	120 748 \$	554 454 \$	322 556 \$	997 758 \$	922 342 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(84 144)	109 630	33 080	58 566	75 416
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS - NETTES DES SUBVENTIONS AFFÉRENTES	16 231	(16 231)	-	-	-
	52 835	647 853	355 636	1 056 324	997 758
PERTES CUMULÉES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE AU DÉBUT	-	(32 104)	-	(32 104)	-
DÉCOMPTABILISATION DES PERTES LATENTES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE LORS DE LEUR RÉALISATION	-	29 536	-	29 536	-
VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE	-	23 537	-	23 537	(32 104)
GAINS (PERTES) CUMULÉS À LA FIN	-	20 969	-	20 969	(32 104)
SOLDES À LA FIN	52 835 \$	668 822 \$	355 636 \$	1 077 293 \$	965 654 \$



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

4

BILAN
31 mars 2010

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2010	TOTAL 2009
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	278 809 \$	-	278 809 \$	104 735 \$
Placements temporaires (note 4)	413 943	-	413 943	349 064
Débiteurs (note 5)	79 719	-	79 719	76 263
Frais payés d'avance	6 828	-	6 828	17 362
	<u>779 299</u>	-	<u>779 299</u>	547 424
PLACEMENTS (note 6)	117 132	-	117 132	89 494
FONDS DE RISTOURNES	-	355 636	355 636	322 556
IMMOBILISATIONS (note 7)	65 335	-	65 335	158 248
	<u>961 766 \$</u>	<u>355 636 \$</u>	<u>1 317 402 \$</u>	<u>1 117 722 \$</u>
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	151 078 \$	-	151 078 \$	88 785 \$
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	9 389	-	9 389	2 793
Subvention reportée - programme de formation	7 078	-	7 078	-
Produits reportés	60 064	-	60 064	22 990
	<u>227 609</u>	-	<u>227 609</u>	114 568
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	12 500	-	12 500	37 500
	<u>240 109</u>	-	<u>240 109</u>	152 068
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	52 835	-	52 835	120 748
Non grevés d'affectations	668 822	-	668 822	522 350
Fonds de ristournes assurance-responsabilité	-	355 636	355 636	322 556
	<u>721 657</u>	<u>355 636</u>	<u>1 077 293</u>	965 654
	<u>961 766 \$</u>	<u>355 636 \$</u>	<u>1 317 402 \$</u>	<u>1 117 722 \$</u>

AU NOM DU BUREAU

La présidente,

Celine Beaulieu

Celine Beaulieu, inh.

La trésorière,

Francine LeHouillier

Francine LeHouillier, inh.



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S.E.N.C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	58 566 \$	75 416 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	109 144	114 472
Produits du fonds de ristournes	(33 080)	(32 262)
Pertes sur cessions de placements	26 284	11 513
Subvention afférente aux immobilisations	(25 000)	(25 000)
	<u>135 914</u>	<u>144 139</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 9)	<u>120 119</u>	<u>(43 176)</u>
	<u>256 033</u>	<u>100 963</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(47 036)	(28 066)
Produits de la cession de placements	46 187	26 795
Acquisitions d'immobilisations	(16 231)	(19 479)
	<u>(17 080)</u>	<u>(20 750)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>238 953</u>	<u>80 213</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>453 799</u>	<u>373 586</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	<u>692 752 \$</u>	<u>453 799 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata du coût des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

34

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocedés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements à long terme et les créditeurs. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur, sauf en ce qui concerne les placements. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des placements

L'Ordre classe ses placements en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. La convention comptable suivie pour chaque catégorie de placements est la suivante :

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les placements temporaires qui sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre. Ils sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Disponibles à la vente

Il s'agit des placements que l'Ordre entend conserver à long terme et qui demeurent disponibles si les besoins de liquidités augmentaient. Ces placements sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

35

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- ADOPTION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidences importantes sur la présentation des informations financières.

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2010, ces placements sont composés d'obligations, dont les taux d'intérêt varient de 1,52 % à 4,11 % et échéant jusqu'en mai 2010, et de fonds communs. Leurs valeurs boursières respectives sont de 349 200 \$ et de 64 523 \$ (176 585 \$ et de 172 479 \$ respectivement au 31 mars 2009).

5- DÉBITEURS	2010	2009
Clients	69 404 \$	54 120 \$
Taxes de vente	3 780	15 310
Intérêts à recevoir	6 535	6 833
	<u>79 719 \$</u>	<u>76 263 \$</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

36

6- PLACEMENTS	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds communs	96 163 \$	117 132 \$	121 598 \$	89 494 \$

7- IMMOBILISATIONS	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 493 \$	16 884 \$	609 \$	2 711 \$
Améliorations locatives	27 853	25 138	2 715	6 197
Matériel informatique	450 997	388 986	62 011	149 340
	496 343 \$	431 008 \$	65 335 \$	158 248 \$

8- SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS

La subvention reportée afférente aux immobilisations représente une subvention reçue en 2008 du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de développer un outil d'autoévaluation pour les candidats étrangers. La subvention reçue totalise 85 000 \$; de ce montant, 75 000 \$ a servi spécifiquement à l'implantation d'un outil en ligne, sur le site Internet de l'Ordre. Cette somme est présentée comme subvention reportée et est amortie au même rythme que l'outil informatique auquel elle se rapporte. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	2010	2009
Solde au début	37 500 \$	62 500 \$
Moins: montant amorti dans les résultats	(25 000)	(25 000)
Solde à la fin	12 500 \$	37 500 \$



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

37

9- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	2010	2009
Débiteurs	(3 456) \$	22 617 \$
Frais payés d'avance	10 534	20 777
Créditeurs	62 293	(47 943)
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	6 596	-
Subvention reportée - programme de formation	7 078	-
Produits reportés	37 074	(38 627)
	120 119 \$	(43 176) \$

10- COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2010	2009
Encaisse	278 809 \$	104 735 \$
Placements temporaires	413 943	349 064
	692 752 \$	453 799 \$

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 34 675 \$ plus une portion des frais communs.

L'Ordre a signé un contrat de services de 5 ans, échéant en 2012, pour l'utilisation de l'outil Internet relatif à la formation continue. Les frais sont de 8 000 \$ par année. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2015, pour la location d'un photocopieur. Les frais sont de 7 128 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2011	2012	2013	2 014	2 015
49 803 \$	15 128 \$	7 128 \$	7 128 \$	7 128 \$



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

11

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

12- INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes des fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de ses activités afin de s'acquitter de sa mission. À cet égard, l'Ordre établit ses budgets annuels et les compare, de façon régulière, avec les résultats réels. L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en ce qui concerne le capital de son fonds général. Par contre, le fonds de ristournes assurance-responsabilité doit être maintenu à un montant minimal de 200 000 \$ en vertu du régime d'assurance-responsabilité conclu avec l'assureur.



Annexe A

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS,
FORMATION CONTINUE, ÉQUIVALENCE**

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010		2009	
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	509 600	\$	415 465	\$
Réunions et assemblées	23 879		14 108	
Tournée provinciale	-		2 804	
Déplacements, hébergement et représentation	6 296		7 674	
Participation à des événements	3 426		2 466	
Présidence	54 599		44 169	
Contentieux / pratique illégale	24 366		18 265	
Assurances des dirigeants	3 944		3 881	
Élections	3 350		-	
Formation des employés	6 636		4 265	
Quote-part des frais généraux	250 532		238 611	
	886 628	\$	751 708	\$
 FORMATION CONTINUE				
Honoraires	23 618	\$	17 300	\$
Frais	8 526		1 948	
Quote-part des frais généraux	33 338		33 366	
Amortissement des immobilisations	52 500		52 500	
	117 982	\$	105 114	\$
 ÉQUIVALENCE				
Honoraires	6 688	\$	16 180	\$
Frais	14 634		4 614	
Amortissement des immobilisations	24 980		24 978	
	46 302	\$	45 772	\$



Annexe B

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL
Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010		2009
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL			
Imprimerie	6 375	\$	9 286
Conférenciers	13 219		12 220
Location d'équipement	18 324		20 510
Montage des kiosques	4 160		5 390
Hôtel et activités sociales	148 127		174 005
Frais remboursés	1 651		1 847
Tournoi de golf annuel	8 371		11 969
Comité	70		823
Place à la relève	45		3 445
	200 342	\$	239 495
	200 342	\$	239 495



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Assurances professionnelles	60 280 \$	61 930 \$
Loyer	87 140	88 579
Frais de bureau et fournitures	8 220	14 819
Location d'équipement	13 394	12 964
Frais informatiques	35 392	38 210
Poste et messagerie	45 145	39 624
Taxes, licences et permis	13 819	11 769
Télécommunications	12 986	11 969
Entretien et réparations	1 297	1 186
Publicité et communications	10 432	13 221
Honoraires professionnels	3 243	15 944
Rapport annuel	3 700	4 150
Abonnements	9 373	10 284
Bourses	2 000	1 600
Conseil interprofessionnel du Québec	14 185	13 599
Frais bancaires	47 141	37 155
Autres dépenses	745	1 571
Amortissement des immobilisations	31 664	36 994
	<u>400 156 \$</u>	<u>415 568 \$</u>
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Bureau de direction et services administratifs	250 532 \$	238 611 \$
Inspection professionnelle	44 929	80 087
Syndic	58 735	59 075
Discipline et autres	12 622	4 429
Formation continue	33 338	33 366
	<u>400 156 \$</u>	<u>415 568 \$</u>





OPIQ

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 320

Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029

514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca